

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Incendie : des habitations partent en fumée à Nzeng-Ayong

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

UN incendie d'une rare violence s'est déclaré dans la nuit du 17 au 18 août dernier, au quartier Nzeng-Ayong (Hôtel de la Can), dans le 6e arrondissement de Libreville. Ce sinistre a fait de nombreux sans abris. Au moins trois maisons sont parties en fumée et les occupants ont tout perdu. Selon des informations recueillies sur les lieux

du drame, l'incendie qui s'est déclaré vers 23 heures, aurait été provoqué par un court-circuit. En effet, affirme cette source, " pendant que je discutais à la route avec un ami du quartier, nous avons observé une fumée qui s'échappait des câbles électriques traînant au-dessus de la maison, accompagnée des étincelles. Puis, tout à coup, tout s'est rapidement

embrasé. Le temps d'appeler à l'aide, c'était trop tard. Le feu est allé à la vitesse d'un éclair et s'est propagé sur l'ensemble de la première maison, avant de s'étendre aux autres habitations".

Les occupants de la première maison d'où est parti le feu ont tout juste eu le réflexe de sortir les enfants rapidement de la maison, ajoute notre source. Malgré les efforts des uns et des autres pour venir à bout des flammes,



Photo: Abel Eyeghe

Rien n'a pu être sauvé lors de cet incendie.

en attendant l'arrivée des sapeurs-pompiers, rien n'a pu être sauvé. Tout est parti en fumée. Les occupants, désespérés, appellent à une chaîne de solidarité.

Le clin d'œil de *Lybek*





ARCEP
GABON

AUTORITE DE REGULATION DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET DES POSTES

PRESIDENCE DU CONSEIL DE REGULATION

REPUBLIQUE GABONAISE
Union-Travail-Justice

COMMUNIQUE DE PRESSE

Depuis quelques semaines, l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) a été amenée à constater une récurrence de plaintes faisant état d'une très forte dégradation de la qualité de service Internet de Canalbox du Groupe Vivendi Afrique (GVA).

L'ARCEP rappelle à Canalbox que cette situation, devenue inacceptable, et qui cause un désagrément à ses usagers, contrevient aux dispositions du cahier des charges annexé à sa licence de Fournisseur d'accès Internet, notamment celles des articles 21, 22, 23 et 24 combinés.

Par conséquent, l'ARCEP demande à GVA de bien vouloir prendre toutes les dispositions requises et urgentes pour rétablir la qualité de service.

Le présent communiqué vaut mise en demeure.

Enfin, l'ARCEP tient à rassurer les usagers de GVA, que dans sa mission de régulateur, elle veille au strict respect de la réglementation en vigueur visant à leur garantir une meilleure qualité de services.

Fait à Libreville, le 19 août 2021

Le Président du Conseil de Régulation
Lin MOMBO

8808 SOCIAL KALUKA @ BP 50 000 LIBV Tel : +241 44 68 1112 Fax : +241 44 68 06 Site Web: www.arcep.ga